



UNSA-Infos - Numéro 519 - 8 juin 2010

<http://www.unsa.org/>

Nous manifesterons le 24 juin !

- Pour garder l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans,
- pour obtenir la reconnaissance de la pénibilité,
- pour que les seniors travaillent jusqu'à leur retraite,
- pour de nouveaux financements garantissant nos retraites,
- pour maintenir le mode de calcul des pensions des fonctionnaires.

Retraites : l'UNSA reçue par Éric Woerth le 1er juin

L'UNSA a été reçue le 1er juin par le ministre du Travail, Éric Woerth. Cette audience intervenait après la sortie par le gouvernement d'un document d'étape sur les retraites, laissant nombre de questions dans l'incertitude. L'UNSA n'a pas obtenu les réponses précises qu'elle souhaitait. Le gouvernement reste sur sa tactique d'entretien du brouillard. Toutes les hypothèses sont donc bien ouvertes, y compris les pires.

Le ministre nous a ainsi confirmé que le report plus que probable de l'âge légal de la retraite au-delà de 60 ans s'accompagnerait d'un décalage de l'âge pivot où la décote s'annule. Rappelons que cette dernière, en cas d'annuités incomplètes, peut diminuer de 5 à 25 % le montant des pensions. En clair, si, aujourd'hui avec la retraite à 60 ans, l'âge pivot est de 65 ans, il passerait à 67, 68 ou 70 ans si l'âge légal passait à 62, 63 ans ou 65 ans comme le réclame le MEDEF.

Au moment où nous avons rencontré M. Woerth, l'arbitrage n'avait visiblement pas été rendu quant aux bornes d'application visées par la future loi : 2020 ou 2030 ? 2020 pourrait signifier que l'on n'irait pas au-delà des dispositions déjà prises par la loi Fillon de 2003, augmentant progressivement le nombre d'années d'assurance pour avoir une retraite à taux plein (40,5 ans aujourd'hui, 41,5 en 2020). Mais dans l'hypothèse 2030, et le ministre ne l'a pas démentie lors de notre entretien, une augmentation supplémentaire de la durée requise pour obtenir une retraite à taux plein alourdirait encore l'addition pour les salariés. Tout le monde serait pénalisé, mais particulièrement ceux qui auraient travaillé le plus jeune et dans les métiers souvent les plus pénibles : un comble !

Car même sur le dossier « pénibilité », où l'UNSA demande une reconnaissance sous forme d'un droit collectif, le ministre penche pour un minimum conforme aux desiderata du MEDEF : une prise en compte individuelle et médicalisée, réservée, selon les propos de M. Woerth, aux salariés « usés physiquement et qui peuvent le prouver », bref aux actifs déjà lourdement invalides.

Le projet de loi devrait nous être communiqué entre le 16 et le 20 juin. Rien n'est encore joué mais toutes les inquiétudes sont d'actualité, encore plus si le gouvernement devait se sentir libre d'agir à sa guise. Dans ce contexte, pour l'UNSA, et chacune et chacun doit le comprendre, réussir la mobilisation intersyndicale du 24 juin est un impératif !

Avec l'UNSA Fonction Publique, défendons les « six mois » le 24 juin prochain !

L'UNSA Fonction Publique a été reçue, vendredi 4 juin 2010, par le Cabinet d'Éric Woerth au sujet de la réforme des retraites.

Les thèmes évoqués correspondaient à ceux déjà abordés précédemment : les constats effectués d'une augmentation continue du coût des pensions dans le budget de l'État, le nombre de départs anticipés en retraite, en particulier les parents de 3 enfants, la question sensible « du minimum garanti » et celle des reversions attribuées au conjoint de fonctionnaire décédé.

A cela s'ajoutait, pour la première fois, une simulation des plus provocatrices, proposant de faire évoluer le mode de calcul actuel de la pension des fonctionnaires, fondée sur les six derniers mois, à un calcul portant sur plusieurs années.

Une telle option est totalement inacceptable pour l'UNSA Fonction Publique, car elle entraînerait de fait une dégradation sensible du montant des pensions dont les femmes seraient les premières victimes une fois de plus.

L'UNSA Fonction Publique a rappelé avec la plus extrême fermeté son attachement à la conception républicaine d'une fonction publique de carrière statutaire, indissociable de la règle des six mois.

Elle a souligné non moins fermement que les deux systèmes public et privé obéissent à des principes et à des modalités différentes : la pension civile, fondée sur le grade et donc l'indice, ne prend pas en compte les régimes indemnitaires comme c'est le cas pour les retraites de base et complémentaires des salariés du privé.

L'UNSA Fonction Publique appelle en conséquence les fonctionnaires à répondre à la provocation en se mobilisant massivement le 24 juin prochain.

La loi TEPA* un obstacle à l'emploi

C'est ce que démontre une récente étude de la DARES. Ainsi l'augmentation des heures supplémentaires a été plus fréquente dans les entreprises dont la durée collective hebdomadaire de travail est supérieure à 35 heures. Ces entreprises ont déclaré préférer avoir recours aux heures supplémentaires plutôt que de faire appel à l'intérim et cela à cause de la baisse du coût induite par la loi TEPA. Pour un coût estimé à 672 millions d'euros au 1er trimestre 2010, cette loi a un effet néfaste et pour l'emploi et pour les régimes de protection sociale. Pour l'UNSA, c'est l'exemple type de niche fiscale qu'il faut supprimer.

* (Loi du 21 août 2007 « en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat »)

Résultats d'élections professionnelles

Dans l'entreprise **Interurbain SELT** de Rosny sous Bois (93) de 71 salariés, les élections professionnelles se sont déroulées le 25 mai. L'UNSA, présente pour la première fois, obtient 18,46% des voix et un siège au comité d'entreprise.

Lors des élections au sein de l'**Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire** (près de 1.700 salariés répartis sur douze sites en France), le SPAEN UNSA (Syndicat professionnel autonome de l'Énergie nucléaire) est représentatif avec 10,17% des voix. Ce même syndicat, progresse fortement avec 128 voix sur les 611 suffrages exprimés, soit 20,94% (+11 points), lors des élections CE et DP qui ont eu lieu le 1er juin au sein de la société **Melox**, une filiale **d'Areva** spécialisée dans l'assemblage des combustibles, implantée dans le Gard. A noter que la CFTC (2,78%) et FO (5,23%) ne sont plus représentatives. L'UNSA est dorénavant représentative dans l'ensemble des entreprises du nucléaire (CEA, AREVA, IRSN).

Dans la branche "autoroute", les élections professionnelles se sont déroulées le 4 juin dernier dans l'entreprise **Compagnie Eiffage Viaduc de Millau** ayant un effectif de 53 salariés. L'UNSA emporte 59,10% des voix et 2 sièges sur 3 au comité d'entreprise.

A l'occasion des premières élections professionnelles dans la société **ORA**, filiale du **Groupe Europe Handling** (assistance aéroportuaire), l'UNSA, à travers le Syndicat National des Mécaniciens au Sol de l'aviation Civile (SNMSAC), remporte la deuxième position avec 24,37% (37 voix sur les 149 exprimés) et deux sièges au CE. FO (7,38%) perd sa représentativité.

Lors des élections professionnelles au sein des **verreries Tourres et Cie** implantées au Havre (Seine Maritime), l'UNSA devient le premier syndicat dans le 1er collège avec 42,13% devant la CGT, la CFDT et la CFTC.

L'UNSA-Douanes en congrès

L'UNSA-Douanes a tenu son congrès les 1er et 2 juin à Chalès. Elle y a précisé ses mandats revendicatifs et a procédé à l'élection de son nouveau bureau national. Ce dernier a reconduit Vincent Thomazo dans son mandat de secrétaire général de l'organisation.

RSA Jeunes : Dispositif trop restrictif

Le décret relatif à l'extension du revenu de solidarité active aux jeunes de moins de 25 ans a été examiné par le Conseil d'administration de la CNAF lors de sa séance du 1^{er} juin.

En sus des conditions d'éligibilité spécifiques au RSA, le jeune âgé de 18 à moins de 25 ans doit justifier d'au moins 3214 heures de travail au cours d'une période de référence de 3 ans précédent le dépôt de la demande.

Pour l'UNSA, ces conditions restreignent fortement la portée du dispositif et le nombre de bénéficiaires. Au moment de la création du RSA, l'UNSA avait déploré l'exclusion des jeunes du dispositif et avait mis quelques espoirs dans le RSA jeunes. Il est nécessaire de traiter la question des jeunes dans sa globalité et de répondre aux problèmes de précarité et d'autonomie de cette population car elle subit de plein fouet la crise et perd confiance dans notre modèle socio-économique.

Le décret ne répond pas aux besoins aussi par la voix de la personne qualifiée siégeant au CA, l'UNSA a voté contre le décret en demandant l'ouverture de travaux afin de donner aux jeunes l'autonomie indispensable pour construire leur projet professionnel.

Congrès de l'union départementale 83 : Plus fort l'UNSA dans le Var !

Le congrès de l'union départementale UNSA du Var s'est tenu le jeudi 3 juin 2010 à Toulon. Ce sont cinquante délégués issus de plus de quinze syndicats du secteur public et des entreprises privées qui ont travaillé pendant une journée sur le thème du développement de l'UNSA dans le Var. Outre le débat sur l'activité syndicale et le développement syndical, l'union départementale UNSA 83 a inscrit son action dans l'esprit du dynamisme et des orientations fixées au congrès national de l'UNSA à Pau.

Régine Soyris a été élue secrétaire de l'UD, Christian Bernard a été élu trésorier.

ud-83@unsa.org

La CES décide une journée d'action européenne le 29 septembre

L'UNSA a participé au comité exécutif de la CES qui s'est tenu à Bruxelles les 1er et 2 juin dernier. Les débats ont porté sur la crise sociale qui se concrétise par une poussée importante du chômage, sur la crise de l'euro due à la spéculation sur l'endettement public de plusieurs pays, sur le plan de sauvetage bien tardif de la Grèce assorti de conditions draconiennes, sur le plan de sauvetage de la zone euro et la nécessité de réglementer les marchés financiers, et sur la stratégie de l'Union européenne pour 2020 (UE 2020). Face à une situation très difficile et à la pression des acteurs financiers, les gouvernements des États membres s'engagent les uns après les autres dans des programmes d'austérité qui sont de nature à tuer une croissance encore faible et à accroître encore le chômage et les déficits. Le risque est grand de sombrer dans une spirale dépressive. La démocratie est en jeu car qui dirigent des États ou des acteurs financiers ?

Une chose est sûre, ce sont les travailleurs qui ne sont pas responsables des scandales du capitalisme casino qui vont de nouveau payer l'addition. Le comité exécutif a entendu les explications du commissaire européen chargé de l'emploi, Laszlo Andor, qui n'a absolument pas convaincu malgré de bonnes intentions. Les faits sont là, la Commission continue sur sa lancée en prolongeant le tournant néolibéral pris en 2005 avec sa proposition de stratégie « UE 2020 » et son programme de travail pour cette année. La CES a demandé la convocation en urgence d'un sommet social tripartite et elle a été reçue ainsi que le patronat par le Président de la Commission européenne vendredi dernier. Elle a insisté sur l'impact social de la crise et rappelé sa critique des mesures de rigueur ainsi que son soutien à l'importance capitale de la croissance en Europe conformément à la Déclaration conjointe des partenaires sociaux européens.

La CES continue de revendiquer un Plan européen de relance pour un « New Deal économique et social » équivalent à 1% du PIB.

Les mobilisations se multiplient dans toute l'Europe (Roumanie, Grèce, Espagne, France, Portugal, Espagne) et le comité exécutif a décidé d'organiser une journée européenne d'action le 29 septembre prochain pour la croissance, l'emploi et l'Europe avec en point d'orgue une grande manifestation à Bruxelles. La CES demande à tous ses affiliés de s'engager résolument dans des actions collectives dans tous les États membres.

L'UNSA approuve les analyses et les prises de position de la CES et se mobilisera le 29 septembre.

L'UNSA au congrès de la FGTB

L'UNSA a participé au congrès de la FGTB, Confédération syndicale belge affiliée à la CES, qui s'est déroulé à Bruxelles du 2 au 4 juin dernier.

La FGTB compte près de 1,5 million d'adhérents. Ce congrès a eu pour thème central : « La solidarité contre les inégalités ». C'est d'ailleurs le titre de la résolution générale qui constate que les germes de la crise économique et financière ont été semés par le néo-libéralisme qui a dominé, dans une grande partie du monde, la politique sociale et économique au cours des trente dernières années. Pour la FGTB, il faut remettre des valeurs comme la solidarité, l'égalité, la justice sociale et la démocratie à l'ordre du jour. La résolution préconise de rénover et renforcer les pierres angulaires du modèle social belge aujourd'hui attaqué, et propose un nouveau modèle de croissance éco-solidaire. La FGTB affirme que l'Europe est le seul niveau capable d'apporter une réponse au triple défi économique, social et environnemental de la crise actuelle. Avec la CES, elle revendique un plan de relance européen équivalant à 1% du PIB.

Anne Demelenne (secrétaire générale) et Rudy De Leeuw (Président) ont été reconduits pour 4 ans à la tête de l'organisation syndicale.

La France préside la 99ème Conférence Internationale du Travail

La 99ème session de la Conférence Internationale du Travail qui se déroule du 2 au 18 juin 2010 à Genève a élu le représentant de la France, Gilles de Robien, pour présider les travaux.

A l'ouverture de la Conférence, le directeur général du Bureau International du Travail a rappelé que la crise mondiale de l'emploi se poursuit et que le chômage mondial atteint un niveau jamais enregistré, soit plus de 210 millions de personnes. Il a averti que la récente crise de la dette et les mesures de réduction des déficits, qui touchent principalement les dépenses sociales, pourraient affecter directement les emplois et les salaires en cette période de reprise économique timide et de fort taux de chômage. Pour lui, le danger immédiat que représentent des coupes budgétaires simultanées dans un grand nombre de pays, c'est de ralentir encore une reprise européenne déjà faible. Il a donc plaidé pour une croissance soutenue, durable et équilibrée, structurée autour de l'emploi, en rappelant que si davantage de personnes travaillent et voient leurs revenus augmenter, cela se traduira par davantage de recettes fiscales, moins de dépenses liées au chômage et donc par une réduction des déficits.

Premier chef d'État à intervenir devant la Conférence, la Présidente de la Confédération suisse a affirmé que la loi du plus fort ne doit pas guider la mondialisation, car la liberté n'est pas concevable sans un cadre assurant l'équilibre des forces et la distribution équitable des bénéfices de l'économie de marché. Elle a plaidé pour une nouvelle gouvernance mondiale pour éviter qu'elle ne serve que les intérêts d'un petit nombre de personnes déjà privilégiées. Rappelant l'adoption par l'OIT du Pacte mondial pour l'emploi en 2009, ainsi que la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable en 2008, la Présidente a souligné le rôle majeur de l'OIT dans l'articulation de politiques cohérentes et solidaires autour du travail décent.

Pendant la Conférence, les 4000 délégués et conseillers représentant de façon tripartite (gouvernements, travailleurs, employeurs) les 183 États membres de l'OIT, doivent élaborer et adopter de nouvelles normes internationales sur le VIH/sida et le monde du travail et sur les travailleurs domestiques. Dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable adoptée en 2008, la Conférence abordera les liens qui existent entre les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social pour atteindre les objectifs en matière d'emploi dans une approche intégrée du travail décent. La Commission de l'application des normes examinera notamment l'application de conventions spécifiques dans quelque 25 pays sélectionnés.

La Conférence sera marquée par de nombreux débats. Le 11 juin, la Conférence examinera le Rapport global sur le travail des enfants, au moment même où sera célébrée la Journée mondiale contre le travail des enfants. Le 14 juin se dérouleront deux panels de haut niveau consacrés au rôle de l'emploi productif et de la protection sociale dans la réalisation des objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale et des Objectifs du Millénaire pour le Développement.